

Communiqué de Presse

18/10/2007

Martine MARTINEL écrit aux proviseurs de la 4^{ème} Circonscription au sujet des cérémonies organisées à la mémoire de Guy MOQUET :

Dans un récent courrier, je vous proposais, si la présence d'une députée s'intégrait utilement dans une séquence d'enseignement, de rencontrer les élèves de votre établissement et de répondre aux interrogations des jeunes sur la représentation nationale ou sur leur rôle de citoyens.

A la même période, Monsieur Darcos, Ministre de l'Enseignement, nous conviait aux cérémonies organisées le 22 octobre à la mémoire de Guy Môquet sur l'injonction du Président de la République.

Pour ma part, même si l'envie de vous connaître est forte, j'ai pris le parti de ne pas être présente à cette date dans un lycée de la 4^{ème} circonscription comme j'y suis invitée.

Plusieurs réflexions motivent mon choix.

En tant qu'enseignante, je sais que mes collègues d'histoire et de lettres n'ont pas attendu la préconisation de Monsieur Sarkozy pour avoir recours à la lecture de la lettre de ce jeune fusillé lorsqu'ils abordent avec leurs élèves la période de la Résistance en France.

Elue de la République, je refuse de cautionner, comme l'écrit Laurence De Cock-Pierrepoint du Comité de Vigilance sur les Usages de l'Histoire, "*cet usage étatique*" de la lettre de Guy Môquet et cette mise en scène de l'histoire.

Si cette lettre pathétique touche chacun de nous au plus profond, seule sa contextualisation lui donne son sens véritable, sinon elle est réduite à une leçon de morale.

En tant que députée, il me semble inconvenant de participer à l'instrumentalisation de l'histoire et à son détournement au service de la communication politique présidentielle. La lettre de Guy Môquet mérite mieux qu'un usage médiatique dont le champ s'étend des vestiaires sportifs aux enceintes scolaires.

En outre, je perçois une discordance profonde entre les références et les valeurs dont se prévaut le gouvernement et les mesures indignes mises en œuvre : « chasse à l'enfant », instauration des tests ADN...

Je souhaiterais que ce courrier soit porté à la connaissance des enseignants de votre établissement.

Je vous en remercie par avance et vous prie d'agréer, Monsieur le Proviseur, l'expression de mes sincères salutations.

Martine MARTINEL
Députée de la 4^{ème} circonscription de la Haute-Garonne
Conseillère générale du canton Toulouse 3